

## **DECLARATION LIMINAIRE CAPL N° 1 du 28 juin 2018** **Mutation au 01/09/2018**

Chaque jour qui passe devrait nous rapprocher des annonces officielles concernant Action Publique 2022. Et pourtant c'est l'inverse qui se produit puisque les conclusions seront tellement dramatiques que le gouvernement repousse l'échéance désormais entre la finale de la Coupe du Monde, le bal des pompiers du 14 juillet et le Tour de France.

Pendant ce temps-là, notre Ministre écrit directement à tous les cadres supérieurs. Derrière les termes feutrés se voulant rassurants, le Ministre annonce le menu. Et l'addition promet d'être salée...

Le Ministre précise ainsi que « notre ministère, qui porte l'Action publique jusque dans son intitulé et a si souvent démontré dans son histoire sa capacité à se transformer au service de nos concitoyens, doit continuer d'être exemplaire en la matière » et souligne le caractère « ambitieux » du programme gouvernemental Action Publique 2022 : « une meilleure qualité de service aux usagers, des conditions de travail modernisées pour les agents et la baisse des dépenses publiques ».

Personne n'est dupe ! Une fois de plus, le pouvoir politique use et abuse d'une vieille ficelle : s'adresser à l'encadrement supérieur pour chercher à le convaincre du bien-fondé de sa réforme et pour pouvoir « compter sur lui ».

Avec Action publique 2022 et « sa revue des dépenses et des missions publiques » menée en quelques mois, l'avenir des services publics et celui de notre administration se décident à une vitesse fulgurante. Les pistes sont connues : accélération de la départementalisation et de la régionalisation des missions (y compris sous la tutelle du préfet), numérisation totale censée régler le lien aux usagers et dégager d'importants gains de productivité, transfert de missions à d'autres entités mais dont le service sera facturé à l'utilisateur, transfert de missions aux collectivités territoriales avec notamment une évolution du principe de la séparation ordonnateur / comptable...

Solidaires Finances Publiques 59  
Cité Administrative - 9<sup>e</sup> étage – 175 Rue Gustave Delory – 59000 LILLE  
Tél : 03 20 95 63 90



[solidairesfinancespubliques.dr59@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairesfinancespubliques.dr59@dgfip.finances.gouv.fr)  
[solidairesfinancespubliques59@gmail.com](mailto:solidairesfinancespubliques59@gmail.com)  
[Solidairesfinancespubliques59@facebook.com](https://www.facebook.com/Solidairesfinancespubliques59)

Sous couvert de modernisation et de simplification, ce programme est la traduction d'un choix politique de transférer au secteur marchand la satisfaction de besoins jusqu'à présent assurée par les services publics ou d'imposer la numérisation à tous les usagers. Or, si personne ne veut revenir au « papier carbone » force est de constater que l'évolution est brutale. En réalité, ces choix politiques sont dictés par des considérations idéologiques et budgétaires et non par le maintien d'un grand professionnalisme au service de la satisfaction des besoins des usagers de toute catégorie et par la réduction des inégalités territoriales et sociales.

CAP 2022, outre son volet missions, comporte un volet RH important visant à contraindre les possibilités de défense des agents, en limitant le pouvoir d'intervention des représentants des personnels dans le cadre institutionnel. Les CAP sont des instances où les collègues peuvent faire entendre leurs droits et leurs revendications dans un cadre collectif nécessaire à toutes et tous, quelle que soit leur direction, afin de garantir une équité de traitement sur tout le territoire.

Lors des journées des 22 mars et 22 mai, partout en France, de nombreux fonctionnaires étaient en grève et en manifestation. A la DGFIP, c'est toujours un agent sur quatre qui a répondu à l'appel de l'intersyndicale. Ce chiffre montre la persistance d'un fort mécontentement parmi les personnels.

Dans le Nord, le mouvement connaît une plus grande ampleur avec le blocage, deux semaines durant, du Centre d'Encaissement de Lille et du Service du Courrier de la DRFIP. La mise en place d'une caisse de grève, preuve de l'encouragement de tous les collègues a permis d'éviter des pertes de salaires trop importantes.

L'annonce de la fermeture de plusieurs trésoreries, la fusion de services de gestion hospitalière, la faiblesse des mutations et la nouvelle annonce de suppressions d'emplois, n'annonce rien de bon pour les agents ni pour les contribuables qui voient s'éloigner le service public de proximité.

Notre DG détricote impatiemment notre dialogue social et fait de même pour les règles de gestion. Restriction des temps de préparation, mépris des agents qui sont traités comme des pions : quel manque de considération pour les agents !

Pour revenir plus précisément au sujet des mutations au sein de la DGFIP, c'est avec force que nous rappelons notre opposition au projet du directeur général de départementalisation des affectations.

Présentée par le DG lui-même comme une avancée favorable pour les agents (CF Ulysse du 12/04/18) Solidaires Finances Publiques dénonce avec force les graves reculs et dérives que constituent ces modalités au regard des droits et garanties des

Solidaires Finances Publiques 59  
Cité Administrative - 9<sup>e</sup> étage – 175 Rue Gustave Delory – 59000 LILLE  
Tél : 03 20 95 63 90



[solidairesfinancespubliques.dr59@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairesfinancespubliques.dr59@dgfip.finances.gouv.fr)  
[solidairesfinancespubliques59@gmail.com](mailto:solidairesfinancespubliques59@gmail.com)  
[Solidairesfinancespubliques59@facebook.com](https://www.facebook.com/Solidairesfinancespubliques59)

agents.

En effet, les agents seront désormais affectés au département, limitant ainsi les choix géographiques plus circonscrits et le choix d'un métier. C'est en local que les agents seront affectés sur une commune et sur un poste. Il ne sera pas possible d'annuler sa mutation nationale si l'affectation locale ne correspond pas au souhait géographique ou fonctionnel de l'agent.

Les modalités d'affectation sont prévues de façon à permettre au directeur de pourvoir notamment les postes non attractifs et continuellement vacants, essentiellement par les agents arrivant de l'extérieur. Demain, une mutation nationale, c'est un risque important d'être affecté localement en dehors des aspirations des agents. En quoi est ce une avancée pour les agents ?

Le directeur général se veut rassurant en expliquant que la règle de l'ancienneté présidera toujours aux affectations locales. Mais l'usine à gaz que constituera l'empilement de dérogations et de priorités, l'instauration de postes au choix, montre bien qu'elle trouvera peu à s'appliquer et que c'est bien l'arbitraire du directeur qui prévaudra. Avec la notion d'intérêt du service et de la situation personnelle de l'agent, le grand mercato des affectations locales est ouvert.

Tout aussi grave, les nouvelles règles consacrent la fin de la garantie à la commune lors de suppression d'emploi. Nous ne sommes pas dupes, il y a urgence pour la DG à trouver le moyen de gérer les 20000 suppressions d'emplois attendues dans les 4 ans. Ainsi, sous le vocable « priorités en matière de réorganisation et de suppressions d'emplois », la DG instaure en fait des contraintes pour les agents, visant à lisser les surnombres et les déficits.

Cette décision vient s'ajouter à toutes les régressions déjà mises en place, notamment l'instauration des délais de séjour de 2 ans entre deux affectations, et les blocages dans les dominantes des agents en sortie d'école. Pour notre département, les agents pourront encore demander des RAN au niveau national une année supplémentaire. Mais dès 2020, c'est une charge qui incombera à la CAP locale et non plus la CAP nationale ! Il va sans dire que des nouveaux moyens devront être donnés aux élus pour gérer cette charge de travail supplémentaire.

Concernant la situation des effectifs en catégorie A, elle est désormais catastrophique au niveau national avec un déficit de (- 377) inspecteurs. La Direction Générale, du coup, répartit sa pénurie et empêche les apports dans les départements alors que de nombreuses possibilités existent partout. Pour notre département, SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES déplore un déficit de - 7,9 en catégorie A. Pour rentrer en liste normale pour convenance personnelle, il fallait être Inspecteur I 5 au 01/6/17 sur le 591 et échelon I 9 au 01/9/15 dans le 592.

Solidaires Finances Publiques 59  
Cité Administrative - 9<sup>e</sup> étage – 175 Rue Gustave Delory – 59000 LILLE  
Tél : 03 20 95 63 90



[solidairefinancespubliques.dr59@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairefinancespubliques.dr59@dgfip.finances.gouv.fr)  
[solidairefinancespubliques59@gmail.com](mailto:solidairefinancespubliques59@gmail.com)  
[Solidairefinancespubliques59@facebook.com](https://www.facebook.com/Solidairefinancespubliques59)

Les chiffres parlent donc d'eux-mêmes, la Direction Générale gèle les apports et les agents trinquent ! Par définition, notre département n'est pas ouvert donc la Direction Générale a refusé d'affecter des agents qui demandaient notre direction ! La hauteur de la « coupure » pour rentrer est un frein supplémentaire pour les candidats à la promotion interne, ce qui se rajoute aux faibles volumes de promotions annoncés pour les années à venir.

Monsieur le Directeur, nous serons particulièrement vigilants sur ce projet de mouvement local qui doit respecter les règles actuelles. Nous exigeons que tous les postes vacants sollicités par les agents soient pourvus. Même si la règle de l'ancienneté a bien été respectée pour l'élaboration de ce mouvement local, les élus de Solidaires Finances Publiques voteront contre le projet compte tenu de la situation des effectifs, du nombre de postes restants vacants, et de l'instauration arbitraire des nouvelles règles d'affectation qui vont restreindre les droits et garanties des agents.

Au niveau de notre département, seulement 61 % des agents obtiennent leur premier vœu. Près de 40 % des agents n'ont pas entière satisfaction, malgré des postes vacants non pourvus dans un contexte tendu en terme d'effectifs dans le Nord.

La Direction pourvoit une année de plus ses propres vacances au détriment des services de terrain (EDR, ALD). On déshabille Paul pour habiller Pierre, au détriment des usagers et au bénéfice des fraudeurs.

Certains services sont et seront encore plus en difficultés dans les mois à venir. Les élus de Solidaires Finances Publiques vous demandent d'être particulièrement vigilants à la situation de ces services.

Pour la première fois cette année, la DRFIP Nord nous a permis de mieux préparer cette CAP par la communication des fiches de souhaits. Nous espérons que cette démarche se renouvellera à l'avenir. Il est important de pouvoir défendre les agents dans les meilleures conditions possibles.

Les élus SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES remercient les services RH pour leur disponibilité et le travail accompli.

Solidaires Finances Publiques 59  
Cité Administrative - 9<sup>e</sup> étage – 175 Rue Gustave Delory – 59000 LILLE  
Tél : 03 20 95 63 90



[solidairesfinancespubliques.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairesfinancespubliques.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr)  
[solidairesfinancespubliques59@gmail.com](mailto:solidairesfinancespubliques59@gmail.com)  
[Solidairesfinancespubliques59@facebook.com](https://www.facebook.com/Solidairesfinancespubliques59)